



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

N°1572023

**Le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route, et notamment les articles R 44 et R 225,

**Considérant** que suite à la demande de Mme de Gendre afin de faciliter son emménagement au 26 rue du Vieil Hôpital, il y a lieu de prendre les mesures de sécurité suivantes :

**ARRETE**

**Article 1 :** Le stationnement 26 rue du Vieil Hôpital sera réservé à l'entreprise de déménagement le 06 septembre 2023 de 8 heures à 18 heures le temps du déchargement.  
La circulation sera interdite durant la même période.

**Article 2 :** Des panneaux de signalisation correspondant aux normes en vigueur seront mis en place aux distances réglementaires et enlevés par Mme de Gendre.  
Le présent arrêté sera affiché sur les lieux.

**Article 3 :** Mme de Gendre demeurera seule responsable des nuisances et des dégâts qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens pendant la durée de ce chantier. Mme de Gendre mettra en place toutes les mesures de sécurité nécessaires.  
Mme de Gendre informera les riverains.

**Article 4 :** La Gendarmerie et la Police Municipale de Lisle-sur-Tarn seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire  
l'adjoint délégué  
Patrick GAILLAC

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 17 août 2023  
Le Maire,  
Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le...~~1.7.AOÛT.2023~~...et/ou notifié à l'intéressé(e) le...~~1.7.AOÛT.2023~~... La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.